

Qui peut se faire vacciner en janvier 2021 en Nouvelle-Aquitaine ?

15/01/2021



La stratégie de vaccination priorise les publics les + fragiles (formes graves de la maladie) **et les + exposés au virus** (santé et médico-social) **pour réduire la mortalité et préserver le fonctionnement du système de santé.**

En janvier 2021



Les personnes âgées hébergées en EHPAD et USLD (unités de soins longue durée)



directement **dans leur établissement** après recueil de leur consentement et visite médicale

Où ?



Tout professionnel exerçant dans le milieu de la santé, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile ayant + 50 ans et/ou étant personne à risque



dans le **centre de vaccination** le plus proche de leur lieu d'exercice

Où ? (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)



Dans les prochains jours



Les personnes de + 75 ans séjournant ou consultant dans les établissements de santé ou hébergées dans d'autres structures pour personnes âgées (résidences autonomie...)



Les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueils médicalisés (FAM)



où ? au sein **de leur structure**



À partir du 18 janvier de manière progressive



Les personnes de + 75 ans



Les patients vulnérables à très haut risque

(liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)



dans le **centre de vaccination** le plus proche de chez eux, sur RDV (modalités et liste actualisées sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr ou sante.fr), à mesure des stocks disponibles.

Et ensuite ?

La vaccination s'élargira progressivement aux autres tranches de **population vulnérable.**



Que vous soyez vacciné ou non, continuez d'appliquer strictement les gestes barrières et de prendre soin de votre santé.



+ d'info sur la stratégie vaccinale et sur les centres de vaccination sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr